

REPUBLIQUE FRANCAISE
MAIRIE DE LE BOIS

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE
LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 12 JUIN 2017

Etaient présents : MM LAYMOND J. LAYMOND M. ROUX-MOLLARD A.
VICHARD D. CANET L. CHATAGNIER D. DEMARET V. GODIN B. LENNOZ-
GRATIN A.M. PUGIN J.L.

Etaient excusés : FORT C.

Les Conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement :
MM. à

Etaient absents non excusés :

- ORDRE DU JOUR :** - RECOURS PROCEDURE TALUS LOTISSEMENT DE LA TOUR
- RENOVATION DU BATIMENT DE LA BOTTELIERE : avenants au marché
 - BATIMENT DE LA BOTTELIERE : location appartements
 - APPARTEMENTS DE LA MAIRIE : location appartements
 - CREATION D'UN PARKING AU HAMEAU DES COURS D'EN BAS : choix des entreprises
 - MOTION DE SOUTIEN A LA CANDIDATURE DE PARIS JO DE 2024
 - AFFAIRES DIVERSES

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence du Maire, Jean LAYMOND, approuve le compte-rendu de la précédente réunion.

RECOURS PROCEDURE TALUS LOTISSEMENT DE LA TOUR

Le Maire rappelle les précédentes délibérations prises par le Conseil municipal à la suite du glissement de terrain dans une propriété bâtie située dans le lotissement de la Tour.

Il informe l'Assemblée qu'une proposition a été faite aux propriétaires d'organiser une réunion entre les parties pour envisager un accord amiable ou la saisine éventuelle du Tribunal,

Considérant que les propriétaires relancés à plusieurs reprises par Maître Duraz, n'ont pas donné suite à cette proposition,

Le Maire propose au Conseil Municipal de saisir le Tribunal Administratif pour obligation de paiement des sommes dues par les propriétaires et de poursuivre la procédure par un référé au TGI afin des solliciter leur condamnation à réaliser les travaux nécessaires sur leur propriété afin de stabiliser le talus.

Oui cet exposé,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

APPROUVE les propositions du Maire, DECIDE de saisir le Tribunal Administratif pour obligation de paiement des sommes dues par les propriétaires, de poursuivre la procédure par un référé au Tribunal de Grande Instance afin de solliciter la condamnation des propriétaires à réaliser les travaux nécessaires sur leur propriété afin de stabiliser le talus, de confier le suivi de la procédure à Me Duraz, Avocat de la Commune, AUTORISE le Maire à représenter la Commune auprès des tribunaux pour cette affaire, DEMANDE au Maire de transmettre tous les documents à Me Duraz et de tenir informé le conseil municipal de l'avancement de cette procédure, AUTORISE le maire à signer toutes les pièces relatives à cette affaire

RENOVATION DU BATIMENT DE LA BOTTELIERE : avenants au marché

Le Maire fait part au Conseil Municipal des travaux supplémentaires qui ont été réalisés pour la réhabilitation du bâtiment de la Bottelière.

Il précise qu'il est nécessaire de conclure un avenant au marché initial pour les lots n° 2-3-7-11-12

N° LOT	MONTANT MARCHE INITIAL HT Tranche ferme + Tranche conditionnelle	TRANCHE CONCERNEE PAR AVENANT	MONTANT AVENANT HT	NOUVEAU MONTANT MARCHE HT
2	144 326.09 €	TF + TC	21 743.48 €	166 069.57 €
3	33 527.45 €	TF + TC	2 166.78 €	694.23 €
7	17 800.00 €	TF	-784.00 €	17 016.00 €
11	27 500.00 €	TF + TC	244.00 €	27 744.00 €
12	15 987.11 €	TF + TC	1 473.55 €	17 460.66 €

Après avoir pris connaissance des documents, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents approuve les avenants pour les lots n° 2-3-7-11 et 12.

BATIMENT DE LA BOTTELIERE : location appartements

Monsieur Alain ROUX-MOLLARD quitte la séance

Le Maire informe les membres du Conseil d'une demande de location pour un appartement dans le bâtiment de La Bottelière.

Après en avoir délibéré, Les Membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

R

- Fixent le montant du loyer mensuel de l'appartement côté NORD à 500.00 €,
- Fixent le montant du loyer mensuel de l'appartement côté SUD à 550.00 €
- Décident d'attribuer le logement côté SUD à Mme Hélène ROUX-MOLLARD pour un loyer mensuel de 550.00 € à compter du 01 septembre 2017.

Retour de Monsieur Alain ROUX-MOLLARD

APPARTEMENTS DE LA MAIRIE : location appartements

Le Maire informe les membres du Conseil de la demande de Monsieur Julien PILLARD et Madame Anaïs CHAZEL de louer un appartement dans le bâtiment de La Mairie.

Après en avoir délibéré, les Membres du Conseil Municipal acceptent de louer un appartement au 2^{ème} étage dans le bâtiment de La Mairie à Monsieur Julien PILLARD et Madame Anaïs CHAZEL, fixent le montant du loyer mensuel à 500.00 € à compter du 01 septembre 2017.

CREATION D'UN PARKING AU HAMEAU DES COURS D'EN BAS : choix des entreprises

Le Maire rappelle au Conseil Municipal la consultation d'entreprises en marché à Procédure Adaptée, pour la création d'un parking au hameau des Cours d'en Bas.

Il présente à l'Assemblée les offres des entreprises consultées.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal retient l'entreprise suivante pour la création d'un parking au hameau des Cours d'en Bas :

ENTREPRISE RETENUE	MONTANT H.T. DU MARCHE
ENTREPRISE ETRAL	89 906.00 €

Et autorise le Maire à conclure le marché de travaux.

MOTION DE SOUTIEN A LA CANDIDATURE DE PARIS JO DE 2024

La Commune de LE BOIS apporte son soutien à la candidature de la Ville de Paris à l'Organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques d'été 2024 et émet le vœu que cette candidature soit retenue par le Comité International Olympique.



AFFAIRES DIVERSES

ACHAT TERRAINS LA PLANTAZ

Le Maire informe le Conseil suite aux travaux devant être réalisés par EDF, la Commune envisage de créer une piste entre les deux routes pour désenclaver les parcelles et créer un chemin piéton évitant aux usagers de circuler sur la route départementale.

Il présente à l'Assemblée les courriers adressés aux propriétaires concernés pour la réalisation de cette piste et donne lecture des réponses reçues.

ASSISTANT DE PREVENTION

Le Maire informe le Conseil de l'obligation pour la Commune de nommer un assistant de prévention et du refus d'un agent de suivre le stage prévu pour cette nomination.

Il informe l'Assemblée de la possibilité de mise à disposition d'un assistant de prévention par le Centre de Gestion de la Savoie.

Le Conseil accepte la proposition et charge le Maire de prendre contact avec le Centre de Gestion.

GESTION DES RISQUES PCS/DICRIM

Le Maire rappelle aux Membres du Conseil la création d'un groupement de commande « Programme d'Actions de Prévention des Inondations, Amélioration des dispositifs de gestion de crise » qui a été abandonné par l'APTV, coordonnateur du groupement, et informe le Conseil de la proposition d'un montant de 3 600 € du bureau Astérisques Consultants, sollicité par l'APTV, pour l'amélioration du Plan Communal de Sauvegarde et le DICRIM de la Commune.

Vu par Nous, Maire de la Commune de LE BOIS,
pour être affiché le _____ à la porte de la Mairie,
conformément aux prescriptions de l'Article 56 de la loi du 5 août 1884.

A LE BOIS,

Le 27.06.2017

Le Maire,



J. LAYMOND.